

ANNEXE
LISTE DES PRODUITS EXONERES DE LA TVA

Article 06.01.06 : 8°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
29.36	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques.
29.37	Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structuraux, y compris les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones.
30.01	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés ; extraits, usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions ; héparine et ses sels autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs
30.02	Sang humain ; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires
30.03	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.
30.04	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail :

Article 06.01.06: 9°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
48.01.00.00	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles

Article 06.01.06: 10°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
49.07.00.10	- - Timbre-poste, papiers timbrés, billets de banque

Article 06.01.06: 11°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
49.01	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés.
10.00	- En feuillets isolés, même pliés. - Autres :
91.00	- - Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules
99	- -Autres :
90	- - -Autres
49.02	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité.

Article 06.01.06: 12°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
90.01.30.00	- Verres de contact
90.01.40	- Verres de lunetterie en verre :
10	- - - Travaillé optiquement sur une seule face
90	- - - Travaillés optiquement sur les deux faces.
90.01.50.	- Verres de lunetterie en autres matières :
10	- - - Travaillé optiquement sur une seule face
90	- - - Travaillés optiquement sur les deux faces.
90.04	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires
	- - Lunettes correctrices :
90.11	- - - Avec montures en métaux communs
90.12	- - - Avec montures en matières plastiques
90.19	- - - Avec montures en autres matières.

Article 06.01.06: 13°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
01.05.11 90	- - - Poussins d'un jour
04.07.00.10	- - - Œufs à couvrir
05.11.10.00	- Spermies de taureaux
05.11.91.10	Œufs et laitances de poissons ou de crustacés non comestibles, vivants et fécondés destinés à la reproduction (alevins)
06.02.10.19	- - - Boutures industrielles de mûriers à soie
07 01	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré
10.00	- De semence
10.05	Maïs
10.00	-De semence
12.09	Graines, fruits et spores à ensemercer et les produits similaires
23.01	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques impropres à l'alimentation humaine, crêtons.
23.02	Sons, remoulages et autres résidus, mêmes agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la moulure ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses.
23.04.00.00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja
23.05.00.00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide
23.06	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n°s 23.04 ou 23.05.
23.09.90.00	- Autres (Concentré d'aliments)
23.08.00.00	Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs
27.11.12.00	Gaz propane
29.22.41.00	- Lysine et ses esters; sels de ces produits.
29.30.40.00	- Méthionine
31.01.00.00	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement ; Engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale.
31.02	Engrais minéraux ou chimiques azotés
31.03	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés

31.04	Engrais minéraux ou chimiques potassiques
31.05	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium, autres Engrais
38.08.91	- Insecticides
38.08.92	- Fongicides
38.08.93	- Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes.

Article 06.01.06: 14°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
01.01	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants
0101.10	- Reproducteurs de race pure :
0101.10.10	- - - Chevaux
0101.10.20	- - - Anes, mulets et bardots
01.02	Animaux vivants de l'espèce bovine.
01.02.10.00	- Reproducteurs de race pure
01.03	Animaux vivants de l'espèce porcine.
01.03.10 00	- Reproducteurs de race pure
01.04	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine.
01.04.10	- De l'espèce ovine :
01.04.10.10	- - - Reproducteurs de race pure
01.04.20	- De l'espèce caprine :
01.04.20.10	- - - Reproducteurs de race pure
01.05	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques.
	- D'un poids n'excédant pas 185 g :
01.05.11	- - Coqs et poules :
01.05.11.10	- - - Reproducteurs de race pure
01.05.12	- - Dindes et dindons :
01.05.12.10	- - - Reproducteurs de race pure
01.05.94	- - Coqs et poules :
01.05.94.10	- - - Reproducteurs de race pure
39.26	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
39.26.20	- Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)
39.26.20.10	--- Gants, mitaines et moufles spécialement conçus pour la pratique du sport
39.26.90	- Autres :
39.26.90.20	- - - Boucles destinées à l'identification des animaux de rente
42.03	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué
	-Gants, mitaines et moufles :
42.03.21	- - Spécialement conçus pour la pratique du sport
42.03.21.10	- - - Faits main (1)
42.03.21.90	- - - Autres
56.08	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir des ficelles, cordes ou cordages ; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles.
	-En matières textiles synthétiques ou artificielles ;
56.08.19	---Autres
	- - -Faits à la main (1)
56.0819.11	----Filets spécialement conçus pour la pratique du sport
	- - - Autres
56.08.19.91	----Filets spécialement conçus pour la pratique du sport
56.08.90	-Autres
	- - - Faits à la main (1)
56.08.90.11	---- Filets spécialement conçus pour la pratique du sport
56.08.90.91	---- Filets spécialement conçus pour la pratique du sport
64.02	Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique
	-Chaussures de sport ;

64.02.19	- - Autres
	- - - Chaussures à pointes, à crampons
64.02.19	
64.02.19.21	- - - - Faits à la main (1)
64.02.19.29	- - - - Autres
82.01	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râpeaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main.
82.01.10	- Bêches et pelles
82.01.10	- - - Faits à la main (1)
82.01.10.90	- - - Autres
82.01.20	- Fourches
82.01.20.10	- - - Faits à la main (1)
82.01.20.90	- - - Autres
82.01.30	- Pioches, pics, houes, binettes, râpeaux et racloirs
82.01.30.10	- - - Faits à la main (1)
82.01.30.90	- - - Autres
82.01.40	- Haches, serpes et outils similaires à taillants
82.01.40.10	- - - Faits à la main (1)
82.01.40.90	- - - Autres
82.01.50	- Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main
82.01.50.10	- - - Faits à la main (1)
82.01.50.90	- - - Autres
82.01.60	- Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains
82.01.60.10	- - - Faits à la main (1)
82.01.60.90	- - - Autres
82.01.90	- Autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main
82.01.90.10	- - - Faits à la main (1)
82.01.90.90	- - - Autres
84.10	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs.
	- Turbines et roues hydrauliques
84.10.11.10	-- D'une puissance n'excédant pas 1000 KW
84.10.12.00	-- D'une puissance excédant 1000 KW mais n'excédant pas 10 000 KW
84.10.13.00	-- D'une puissance n'excédant pas 10 000 KW
84.13	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur ; élévateurs à liquides.
84.13.20.00	- Pompes à bras, autres que celles des n°s 84.13.11 ou 84.13.19
	- Autres pompes ; élévateurs à liquides :
84.13.50	- Autres pompes volumétriques alternatives
84.13.50.10	--- Autres pompes volumétriques alternatives à motricité humaine
84.13.60	- Autres pompes volumétriques rotatives
84.13.60.10	--- Autres pompes volumétriques rotatives à motricité humaine
84.13.82.00	- - Elévateurs à liquides
	- Parties :
84.13.91.00	- - De pompes
84.13.92.00	- - D'élévateurs à liquides
84.19	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n°85.14), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation.
	- Séchoirs :

84.19.31.00	- - Pour produits agricoles
84.24	Appareils mécaniques (même à main) à projeter disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre ; extincteurs, même chargés ; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires.
	- Autres appareils :
84.24.81.00	- - Pour l'agriculture ou l'horticulture
84.32	Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport.
	- Herse, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarclouses et bineuses :
84.32.21.00	- - Herse à disques (pulvérisateurs)
84.32.29.00	- - Autres
84.32.30.00	- Semoirs, plantoirs et repiqueurs
84.32.40.00	- Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais
84.32.80.00	- Autres machines, appareils et engins
84.33	Machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage ; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n°84.37 .
84.33.30.00	- Autres machines et appareils de fenaison
84.33.52	- - Autres machines et appareils pour le battage :
84.33.52.90	- - - Autres
84.33.53.00	- - Machines pour la récolte des racines ou tubercules
84.33.59.00	- - Autres
84.36	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germeoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture.
84.36.10.00	- Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux
84.36.21.00	- - Couveuses et éleveuses
84.36.29.00	- - Autres
84.36.80.00	- Autres machines et appareils
84.36.91.00	- - De machines ou appareils d'aviculture
84.36.99.00	- - Autres
84.37	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs ; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier.
84.37.10.00	- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs
84.37.80	- Autres machines et appareils :
84.37.80.10	- - - Pour la rizerie
84.37.80.90	- - - Autres
84.38	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielle d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales.
84.38.50.00	- Machines et appareils pour le travail des viandes
84.38.60.00	- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes
84.38.80	- Autres machines et appareils :
84.38.80.10	- - - Décortiqueuses et dépulpeuses
84.81	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques.
84.81.20.00	- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques
84.81.30.00	- Clapets et soupapes de retenue
84.81.40.00	- Soupape de trop- plein ou de sûreté
84.81.80.00	- Autres articles de robinetterie et organes similaires
84.81.90.00	- Parties

85.01	Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes - Machines génératrices à courant alternatif (alternateur)
85.01.61.00	-- D'une puissance n'excédant pas 75 KVA
85.01.62.00	-- D'une puissance excédant 75 KVA mais n'excédant pas 375 KVA
85.01.63.00	-- D'une puissance excédant 75 KVA mais n'excédant pas 750 KVA
85.01.64.00	-- D'une puissance n'excédant pas 750 KVA
85.02	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques. - Autres groupes électrogènes :
85.02.31.00	-- A énergie éolienne
85.02.39.10	-- A énergie hydraulique
85.16.10	- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques
85.16.10.10	---Solaires
85.41	Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur ; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux ; diodes émettrices de lumière ; cristaux piézo-électriques montés.
85.41.40	- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux ; diodes émettrices de lumière.
85.41.40.10	- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux.

87.01	Tracteurs
87.01.10.00	-Motoculteurs
87.01.90.00	-Autres

Article 06.01.06: 17°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
38.08.10.10	- - -Insecticides présentés sous forme de spirales (mosquitos)
63.04.91.10	- - Moustiquaires imprégnés de produits insecticides.

Article 06.01.06: 20°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
27.10.19.21	- - - Pétroles lampants.

Article 06.01.06: 21°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
10.06.10.00	- Riz en paille (paddy)
10.06.20.00	- Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)
10.06.30	- Riz semi blanchi ou blanchi, même poli ou glacé :
10.06.30.10	---Riz de luxe des qualités RL1 et RL2
10.06.30.90	--- Autres
10.06.40.00	- Riz en brisures.